

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire 63570

N° 765 – 4 Octobre 2003

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

LA VIE N'APPARTIENT PAS AUX POLITIQUES

Cette forte maxime est de Jean Pierre RAFFARIN. Je suis assez critique à l'égard du gouvernement actuel pour ne pas saluer comme il convient la lucidité et le courage du premier Ministre en la circonstance.

Toute la semaine a été marquée par des commentaires sur l'euthanasie, la plupart du temps favorables au comportement de Madame HUMBERT, qui a volontairement donné la mort à son fils qui la lui demandait et a donné toute la publicité voulue à son geste. La tentation était forte de légiférer en la matière, certains ministres (comme François FILLON) et plusieurs parlementaires (comme l'inévitable Henri CAILLAVE) se proposant de mettre la loi en accord avec les moeurs.

J. P. RAFFARIN a eu pour réaction immédiate de dire non, avec les arguments qui convenaient : « On ne peut pas gouverner ou légiférer pour des situations spécifiques... Je suis contre le fait que la société puisse décider de la vie et de la mort d'un individu, quelles que soient les circonstances ».

La philosophie libérale rejoint ici la pensée chrétienne sur les questions si fondamentales du domaine du politique, de la nature de la loi, du respect de la vie. La société française vit à l'heure du tout-politique. J'ai déjà eu l'occasion de le déplorer lors des événements de l'été. Quand l'Etat prétend s'occuper de tout, il empêche les individus et les communautés de régler les problèmes qui seraient sans doute mieux cernés et mieux résolus au niveau de ceux qui les vivent concrètement. Quand la société politique ignore ou détruit la société civile, il n'y a plus de place pour l'autonomie personnelle et l'initiative spontanée. L'Etat-Providence finit par tuer la vie privée, il entre dans le moindre recoin de nos maisons, de nos familles, de nos passions et de nos douleurs. C'est le « Meilleur des mondes » d'Aldoux HUXLEY.

Légiférer est un des moyens les plus puissants à la disposition des dirigeants, des dictatures, toujours promptes à légaliser leurs ingérences, voire leurs crimes (lois sur les Juifs chez Hitler, Mussolini, loi sur la religion de Staline). Si elle emporte la légalité, la loi ne donne pas la légitimité ; seuls les positivistes croient l'inverse. La légitimité de la loi, comme l'ont montré BASTIAT, HAYEK, LEONI, tient à ses caractères, à son émergence, à son contenu. « Il n'est de loi que du général » disait ARISTOTE, la loi doit s'appliquer à tous (isonomia) et en toutes circonstances. Elle ne peut être conçue pour une personne ou un événement donné. On a malheureusement tendance à juger d'une loi (ou de la nécessité d'en faire une) à travers des cas limites : une loi sur l'avortement est débattue à partir de la jeune fille violée, une loi sur la propriété à partir de l'exemple du canot trop petit pour recueillir les naufragés, ou du seul puits disponible dans le désert, pourquoi pas une loi sur l'euthanasie à partir du cas de Vincent HUMBERT ?

On ne peut établir une règle générale à partir d'un cas limite. Tout ce que l'on peut admettre c'est que l'application de la règle soit modulée en fonction des conditions de lieux, de temps et de personnes : c'est le rôle du juge, pas du législateur. Si la loi ne saurait être conçue à partir d'un cas limite, elle ne peut non plus être créée par la seule volonté souveraine d'une majorité parlementaire. Comme le disait BASTIAT la loi ne crée pas le droit, elle le déclare. Cela signifie qu'une loi n'est qu'un moment dans une évolution juridique et sociale permanente (et cela explique la supériorité de la loi coutumière souple et adaptable sur la loi écrite, qui se fige très vite). La loi émerge de l'évolution de la société, elle ne peut prétendre orienter cette évolution.

Si l'on en vient au corps même du budget, le gouvernement se vante de maîtriser les dépenses. En effet, globalement elles ne progresseraient pas plus vite que la hausse des prix. Mais cela veut dire tout de même que les dépenses, au moins en euros courants, seront en hausse, de presque 2%, atteignant le record de 278 milliards d'euros. Or c'est une baisse des dépenses qui aurait été indispensable, si l'on voulait à la fois réduire les déficits et les impôts ; avec des dépenses en hausse, les déficits restent excessifs et les impôts ne peuvent vraiment baisser.

0,23% de fonctionnaires en moins...

Parmi les dépenses de l'Etat, la plus importante est constituée par les dépenses liées aux emplois de fonctionnaires. On sait que le climat est favorable à une réduction, puisque les départs en retraite permettent de libérer environ 60 000 postes. On aurait pu, en utilisant toute cette marge, réduire d'autant, sans toucher aux fonctionnaires toujours en poste, le nombre de salariés de l'Etat. Le gouvernement avait envisagé pour sa part de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux. Cela nous semblait un objectif modeste, mais un premier pas vers un recul sensible des dépenses.

Le résultat est très différent, car certains secteurs sont intouchables, selon le gouvernement, à commencer par l'Education Nationale, qui comprend la majorité des fonctionnaires. Résultat : le nombre de fonctionnaires ne diminuera que de 4 561, sur un total de 2 224 257 salariés de l'Etat ; la baisse est de 0,23% des emplois budgétaires, c'est-à-dire rien du tout. Dans ces conditions, il est impossible de réduire les dépenses publiques, qui continuent à dériver sur leur lancée antérieure.

Qu'en est-il maintenant des recettes ? La mesure phare annoncée par le gouvernement, dans le cadre des promesses présidentielles, consiste à diminuer de 3% l'impôt sur le revenu. Cela va indiscutablement dans la bonne direction, mais cela pose au moins deux problèmes. Le premier, c'est que cette baisse est trop insignifiante pour pouvoir modifier en profondeur les comportements des entrepreneurs, des salariés, des investisseurs ou des épargnants. En effet, le taux marginal d'impôt sur le revenu, qui est cette année de 49,58%, passe ainsi à 48,09%

6,6 milliards de hausses d'impôts pour 3,05 milliards de baisses

Mais on oublie qu'il faut aussi y rajouter la CSG et la CRDS, ce qui amène le taux marginal français à 58%. Cela n'a rien à voir avec ce qui serait nécessaire, ni avec nos principaux partenaires qui sont au maximum à 40%. Le second problème, c'est que ce message, qui vise à agir sur les comportements des offreurs, conformément à la courbe de LAFFER, est complètement brouillé et annulé par les diverses hausses, que ce soit sur le tabac ou sur les carburants. On a même calculé qu'en tenant compte de tous les prélèvements (y compris les impôts locaux qui ne figurent pas dans le budget de l'Etat), les prélèvements allaient d'un côté diminuer de 3,05 milliards d'euros et d'autre part augmenter de 6,60 milliards : le bilan est simple ; les hausses seront du double des baisses d'impôts... Il est donc faux de dire que l'impôt diminue globalement et la fiscalité n'est donc pas maîtrisée.

Qu'en est-il enfin du solde budgétaire ? Le déficit -en l'état actuel des prévisions (mais nous avons vu que la situation réelle serait pire)- devrait s'élever à 55,5 milliards d'euros. Cela représente 3,7% du PIB ; or le déficit 2003, pour le seul budget de l'Etat, représentait 3,8% du PIB (4,0% avec les autres comptes publics), ce qui fait que le redressement est nul. Dans ces conditions, il ne faut pas être surpris si la Commission européenne a mal réagi et exige de la France une modification immédiate de sa politique (avant le 3 octobre !), sous peine de sanctions financières.

Mais ce que l'on a oublié de préciser, c'est qu'avec des dépenses de 278 milliards, un déficit de 55,5 milliards représentait 20% de l'ensemble du budget. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il s'agit d'une situation malsaine, dont aucun ménage ou aucune entreprise dans le même cas ne se relèverait. Cela va entraîner, comme nous l'avons montré il y a quelques semaines, un recours accru à l'emprunt. La dette publique va dépasser les 62,8% du PIB ; or elle est déjà à plus de 1 000 milliards d'euros soit 15 000 euros par Français. Les seuls intérêts de la dette constituent le premier poste du budget après l'éducation, à quasi égalité avec la défense nationale.

Trop de dépenses, trop d'impôts, trop de déficits : ce budget ne fera qu'aggraver la situation de l'économie française et ne correspond en aucun cas à sa situation réelle, ni à ses besoins.

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE LA CONCURRENCE

La deuxième journée de la XXVI^e Université d'Eté de la Nouvelle Economie (Lundi 1^{er} septembre) s'ouvrirait avec une réflexion générale sur la nature de la concurrence. Voici l'essentiel du texte du Professeur Gérald O'Driscoll.

Gérald O'DRISCOLL : COMPRENDRE LA CONCURRENCE

La concurrence est souvent considérée à tort comme une notion anglo-saxonne. Pourtant, dans la tradition française la vision de la concurrence, telle que l'exposait par exemple Jean Baptiste Say, est très compatible à ce que je vais présenter aujourd'hui.

Le grand économiste autrichien Ludwig von Mises décrivait la concurrence comme un système de coopération sociale. Je pense qu'il est très utile d'insister sur cette approche que beaucoup d'entre vous connaissent à propos de ce qu'est la concurrence.

La concurrence en tant que système de coopération.

Ce que l'on entend par concurrence est une forme d'art. Sa signification véritable ne tient pas à ce qui en est dit dans la conception traditionnelle. Il faut donc chercher à savoir ce que l'on entend par concurrence.

La notion de concurrence fait ressortir une opposition, une rivalité. Cette rivalité s'applique entre producteurs qui, sur un même marché, veulent s'appropriier le plus de parts de marché. Cette rivalité par laquelle les producteurs se contestent le marché est le processus de concurrence. C'est une caractéristique essentielle de l'économie de marché. Ce processus conduit à une situation dans laquelle les gens ne se connaissent pas et vont finir par s'aider. Finalement, la notion de concurrence renvoie à un système de coopération sociale. C'est précisément le sens que L. von Mises donnait à la concurrence. Pour réussir, les producteurs doivent offrir les prix les plus bas possibles ou les produits de la meilleure qualité possible, ce qui revient à la même chose. Dans ce processus, les producteurs offrent de grandes possibilités aux consommateurs et les consommateurs aident aussi les producteurs à satisfaire leurs propres objectifs : réaliser des profits. Mais cela n'est possible que si les producteurs sont bons. Ainsi chaque partie à la transaction aide l'autre. Dans une économie de marché moderne où il y a deux milliards de consommateurs et où la plupart des consommateurs ne se connaissent pas, la concurrence est donc un processus par lequel, malgré l'anonymat, les gens s'entraident. C'est la main invisible dont A. Smith parlait.

Alors, concrètement, comment les producteurs et les consommateurs se comportent-ils ? Comment imitent-ils cet esprit de coopération ? Tout d'abord, par les prix. Il y a de bonnes et de mauvaises valeurs. La valeur donnée par la rareté est une bonne valeur. Plus les biens sont rares, plus les prix sont élevés, toutes choses étant égales par ailleurs. Et les producteurs sont conduits à produire des biens dont les prix sont élevés par rapport au coût, tandis que le processus de concurrence réduit l'écart. Dans cette compréhension de la concurrence, les prix véhiculent de l'information. Plus les prix sont élevés par rapport aux coûts de production, plus les producteurs seront amenés à produire ces biens ou ces services. Plus les prix seront élevés et moins les consommateurs voudront acheter les biens et services correspondants. Par ce processus, les producteurs sont donc conduits à trouver la meilleure affectation des ressources.

La concurrence conduit à l'invention, à l'innovation et à l'augmentation du nombre de possibilités pour le plus grand nombre d'individus. Ce processus dynamique amène à la production de biens de meilleure qualité. On a beaucoup écrit à propos de la révolution des télécommunications et de l'information survenue durant les années 90. Et pour cause : même en remontant aux années 20, avec la radio, ou au XIX^e siècle avec le télégramme et le train, nous ne trouvons pas de révolution de cette nature. La révolution des années 90 est la plus grande que l'humanité ait connue. Les systèmes de communications se sont développés à des prix toujours plus faibles.

Concurrence et libre circulation des biens

95% des économistes sont d'accord sur le fait que le libre échange est une bonne chose pour les gens. Et pourtant, parmi les gens qui soutiennent l'économie de marché au niveau national, tous ne sont pas d'accord sur les aspects internationaux. Pour eux, la concurrence au niveau international n'est pas une bonne chose. C'est à dire que la concurrence doit se pratiquer seulement à l'intérieur des barrières nationales.

Pourtant, nous pouvons trouver des exemples illustrant le fait que les frontières ne servent à rien pour une économie de marché. Considérons un charpentier mexicain ayant besoin d'un service de santé et un docteur américain capable de produire ce service de santé. A Houston, au Texas, nous avons la plus grande concentration de services médicaux au monde. Le Centre Médical de Houston est un campus où on peut se procurer des services médicaux, et où les gens viennent du monde entier pour recevoir ces services. 25 % des services fournis dans ce complexe le sont à des étrangers. C'est donc une manière d'exporter des services. Pour revenir au charpentier mexicain, il peut aller à Houston et le docteur américain peut aller au Mexique pour fournir ces services. Et l'on peut considérer aussi que le charpentier habite aux Etats-Unis. Vous voyez donc que l'idée de frontière n'est pas pertinente ici. Maintenant si le Mexicain va à Houston, ou si le docteur américain va au Mexique, c'est une transaction internationale. Si le Mexicain va au centre médical de son quartier, c'est une transaction nationale. Mais c'est le même service.

En dépassant l'exemple de notre charpentier mexicain, on peut se demander ce qui s'est vraiment passé dans le monde du fait de la mondialisation de l'économie depuis la fin de la seconde guerre mondiale, bien que la mondialisation ait déjà été en marche avant 1914, et mise entre parenthèses par les deux guerres mondiales (avec la Grande Dépression au milieu). Il y a énormément d'études scientifiques réalisées ces dernières années qui détruisent totalement la critique anti-mondialisation. Si l'on considère les économies en développement, on observe que lorsqu'elles entrent dans le jeu du commerce international, elles connaissent systématiquement la croissance. Donc les pays les plus pauvres deviennent plus riches tout simplement en s'intégrant au système de commerce international. Ce travail un peu technique en économie a été résumé dans l'intervention d'un économiste américain qui a donné une conférence à l'American Enterprise Institute à Washington, le professeur Alan Meltzer*.

Concurrence, droits de propriété et démocratie

En conclusion, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer, il n'y a de libre-échange et de concurrence que s'il existe un système de propriété privée librement transférable. Vous devez pouvoir échanger les droits de propriété au dehors des barrières nationales. Si les droits de propriété sont très faiblement protégés, les ressources seront accaparées par la violence et non plus par l'échange. Les sociétés en question sont éloignées du commerce mondial et de l'économie de marché. Leurs économies n'arrivent pas à décoller et la dictature s'instaure pour partager les ressources autoritairement (et en faveur du pouvoir politique).

La démocratie, Hayek le mentionnait déjà en 1944 dans «la route de la servitude», a besoin d'une économie de marché pour éviter les conflits qui sont inhérents à l'utilisation des ressources. Le choix ne consiste pas simplement à déterminer la mise en oeuvre ou non d'une économie de marché mais c'est aussi un choix entre la paix ou la violence.

* Cf. la première communication de G. O'Driscoll au cours du dîner d'ouverture du dimanche 31 Août in la Nouvelle Lettre n°762 p.4-5.

BANQUE MONDIALE : LES SERVICES PUBLICS NE PROFITENT PAS TOUJOURS AUX PAUVRES

Il y a de tout dans le dernier rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde (2004). Du bon et du moins bon. Ce qui est bon et lucide, c'est l'analyse sévère des actuels services publics. Dans le tiers-monde « les services publics ne profitent pas toujours aux pauvres ». La Banque mondiale indique que « trop souvent, les pauvres n'ont pas accès à des services publics de qualité et ce dans les quantités requises. Or on ne peut escompter de grandes améliorations dans les conditions de vie des pauvres tant qu'ils ne bénéficient pas d'un plus grand accès à des prix abordables à de meilleurs services de santé, d'éducation, d'eau potable, d'hygiène et d'électricité ».

Manifestement, les monopoles publics n'arrivent pas à organiser cet accès et les plus démunis en sont souvent exclus. Or, « sans de telles améliorations, les maladies et l'analphabétisme continueront d'être le lot de nombreuses couches démunies ». Les effets de ces échecs sont « profonds et durables ». Bref, le service public a des ratés qui pèsent sur les objectifs du millénaire définis par les nations unies pour réduire la pauvreté dans le monde.

La Banque mondiale multiplie les exemples concrets. Au Ghana, des écoles sont inutilisables à la saison des pluies. Au Salvador, des centres de soins existent, mais ils n'ont ni médecins ni infirmiers. En Ethiopie, l'absentéisme est récurrent, comme dans les centres de premiers soins au Bangladesh, où il touche 74% des médecins. Et si les pauvres ont accès quand même aux services de base, leur qualité fait souvent défaut.

Il faut donc encourager les prestataires à servir les pauvres. La Banque mondiale envisage diverses pistes, en particulier de donner aux clients pauvres davantage de pouvoir et de contrôle sur les prestataires de services publics, en développant leur participation ; ou encore d'inciter la puissance publique à récompenser les bonnes prestations et à sanctionner les mauvaises.

C'est là que le rapport de la Banque mondiale, après une analyse pertinente du problème, touche au contraire le moins bon en se trompant sur les solutions. Elle invite en quelque sorte l'Etat, dans la distribution de services publics, à singer un peu le marché. Mais pourquoi ne pas recourir directement au marché ? C'est que la Banque mondiale a des préjugés idéologiques. « Ce serait une erreur de conclure que les pouvoirs publics devraient tout abandonner au secteur privé. Aucun pays n'a pu améliorer la qualité de l'éducation primaire, ni réduire la mortalité infantile sans l'intervention et l'aide du gouvernement ».

Le problème, c'est que c'est faux et cette affirmation n'est qu'un a priori idéologique. La dernière Université d'Été a montré, à partir de cas concrets – que nous développerons dans quelques semaines – comme celui de l'Inde, qu'en matière d'éducation par exemple le secteur privé-seul- a fait infiniment mieux que le secteur public. Les « services publics » fonctionnent très bien au profit des plus démunis lorsqu'ils sont laissés à la libre initiative du secteur privé. Si ce n'était pas vrai, il n'y aurait qu'à nationaliser chez nous les boulangeries, qui assurent le « service public » de ce produit de base qu'est le pain.

LES CHERCHEURS CONTRE L'OBSCURANTISME DE JOSE BOVE

Un certain nombre de scientifiques viennent de réagir contre les positions archaïques et obscurantistes de José BOVE et de ses amis. Ceux-ci, on le sait, font du combat contre les OGM l'un de leurs chevaux de bataille et ils ne ratent pas une occasion d'arracher les plans d'OGM au nom du principe de précaution.

Cette attitude ne plaît pas du tout à la communauté scientifique et celle-ci fait circuler une pétition pour protester contre ce comportement. Comme l'explique clairement un chercheur « Il y a un moment où il faut dire que ça suffit ! ». Plus de 1 500 chercheurs ont signé une pétition dénonçant les destructions d'essais de plantes transgéniques. En effet, José BOVE fait des émules et pendant tout

l'été ce sont 19 essais d'organismes génétiquement modifiés qui ont été détruits dans toute la France. Le public ne semble guère s'en préoccuper, pas plus que les pouvoirs publics, et c'est contre cette indifférence que réagissent les chercheurs.

« Ces saccages répétés -indique la pétition- portent un grave préjudice aux activités de recherche et de développement en biologie végétale, secteur pour lequel la France se place encore parmi les meilleurs au plan international. » Ce texte a reçu l'appui des prix Nobel Jean-Marie LEHN et Pierre-Gilles DE GENNES, ainsi que du généticien Axel KAHN et de l'anthropologue Yves COPPENS. Pour eux « ces essais en plein champ, conduits par des chercheurs du secteur public et du secteur privé, permettent de valider des années de travaux menés en laboratoire et en serre. Ils ont reçu toutes les autorisations nécessaires et sont réalisés dans des conditions qui ne font courir aucun risque ni à l'homme, ni à l'environnement ». Ces destructions « occultent tout débat serein sur les plantes génétiquement modifiées. Nous demandons au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à la recherche végétale de remplir normalement ses missions ».

On oublie surtout que ces essais représentent un formidable espoir, en particulier pour les peuples qui souffrent de sous-alimentation, mais aussi sur le plan médical. Mais cela n'intéresse pas M. BOVE. Il mène ce que l'on appelle un combat progressiste, celui qui reçoit l'appui de toutes les forces de progrès. Il était temps de dénoncer cette imposture. Une de plus. Mais le gouvernement et le Président ont préféré gracier M. BOVE. C'est un interlocuteur tellement valable, très supérieur à tous les prix Nobel. Et ses apparitions prolongées à la télévision en font le Français le plus médiatisé.

AMNISTIE FISCALE EN ITALIE ET EN BELGIQUE

Il est toujours intéressant de voir ce qui se passe dans les pays voisins et la France, qui aime donner des leçons à tout le monde, comme on l'a vu pour le projet de relance en Europe, ferait bien de s'inspirer des exemples étrangers. C'est le cas en matière fiscale et nos voisins emploient souvent la méthode de l'amnistie pour favoriser le retour des capitaux partis se placer ailleurs.

C'est vrai en Italie et on a appelé cette mesure « scudo fiscale », le bouclier fiscal. Le fisc italien offre une protection complète à tous ceux qui ont exporté illégalement des capitaux à l'étranger. Il suffit qu'ils acceptent de les rapatrier. Dans ce cas, une simple déclaration suffit et l'amende, bien modeste, est de 2,5%. C'est S. BERLUSCONI qui a mis cette mesure en place dès octobre 2001.

59 milliards d'euros ont été ainsi régularisés. Une nouvelle loi d'amnistie vient de compléter la précédente depuis janvier dernier. Au cours des six premiers mois de l'année, ce sont 14,7 milliards d'euros qui sont ainsi revenus. Bien entendu la gauche a protesté, mais la mesure a montré sa totale efficacité.

Plus récemment, ce sont les Belges qui ont décidé, à la mi-septembre, d'amnistier les contribuables qui rapatrieront les capitaux placés jusque là au Luxembourg, dont la fiscalité est plus avantageuse. La taxe qu'ils auront à payer est de 9% si ces capitaux vont vers un compte et de 6% s'ils sont investis dans des actions ou des projets immobiliers. Cette mesure s'inspire de l'exemple italien, mais aussi d'un précédent exemple allemand. Les Belges en attendent des mouvements importants de capitaux, qui seront cependant freinés par le niveau un peu trop important de taxation, alors qu'on avait envisagé un taux plus faible. Selon un sondage, 11% des capitaux devraient ainsi entrer, alors qu'il était question de 42% si la taxe avait été de 3% seulement. C'est le PS belge qui a voulu une taxation plus forte, contre l'avis des libéraux.

La plupart des pays d'Europe ont pris des mesures de ce type. Seule la France s'y refuse. Alain LAMBERT a été très clair « Une telle hypothèse n'a jamais fait l'objet de la moindre discussion, ni du moindre examen par le gouvernement ». Résultat : si les capitaux non déclarés reviennent, ils sont taxés, pour les tranches les plus hautes, à 49,58%, pour le seul impôt sur le revenu, ce qui n'est guère incitatif, on en conviendra. Or on sait que beaucoup de capitaux ont fui la France en raison non seulement de l'impôt sur le revenu, mais aussi de l'impôt de solidarité sur la fortune.

SCHWARZENEGGER ET L'ECONOMIE : SMITH ET FRIEDMAN

C'est un vote étrange qui va avoir lieu le 7 octobre en Californie. Les électeurs auront à répondre à deux questions. La première pour savoir s'ils veulent destituer le gouverneur démocrate Gray DAVIS et, si la réponse est oui, la seconde pour leur demander par qui ils veulent le remplacer. C'est une procédure inhabituelle, et l'on notera déjà que les électeurs californiens ont la possibilité de destituer leur gouverneur en cours de mandat. Mais l'élection a également attiré l'attention par le grand nombre de candidats, républicains et démocrates et les médias se sont tout naturellement focalisés sur la candidature d'Arnold SCHWARZENEGGER : un acteur gouverneur de Californie, cela ne pouvait que faire penser au précédent de Ronald REAGAN. Mais l'actuel candidat au siège de Californie, même si le scrutin lui était favorable, ne pourrait prétendre au même destin : n'étant pas né aux Etats-Unis, en l'état actuel de la législation, il ne pourrait être élu président.

SCHWARZENEGGER n'est pas REAGAN et on voit très bien comment l'électorat conservateur hésite face à lui, par exemple en raison de ses prises de positions « pro-choice » en faveur de l'avortement. Sa femme, qui appartient au clan KENNEDY, n'a pas manqué de l'influencer dans ce domaine. Mais on était curieux de voir quelles pouvaient être ses opinions économiques. Or il vient de dévoiler sa pensée économique dans une tribune publiée par le Wall Street Journal. La tonalité générale est plutôt bonne : « Les deux personnes qui ont le plus influencé ma pensée économique sont Milton FRIEDMAN et Adam SMITH ». Mais il admire aussi Arthur LAFFER, le théoricien de la baisse des impôts.

Sa pensée se précise : « J'ai retenu de Milton FRIEDMAN et Adam SMITH une leçon dont tous les leaders politiques devraient se souvenir : lorsque le poids du gouvernement est trop lourd, cela étrangle le processus illimité de création de richesses de tout peuple libre évoluant dans un système de libre entreprise ». Il proteste donc contre les hausses d'impôts décidées par l'actuel gouverneur démocrate : « Cette litanie d'impôts me rappelle les androïdes que je combats dans Terminator, que je tue et qui reviennent tout le temps ».

Plus généralement, « l'administration démocrate a créé une culture contre-productive à Sacramento où l'on traite les entrepreneurs qui osent faire des profits comme des ennemis de l'Etat ». Sur ces points en tous cas, REAGAN ne disait pas autre chose. Nous verrons bien le 7 octobre ce qu'en pensent les électeurs de Californie.

AU SOMMAIRE DU N°765 :

EDITORIAL : La vie n'appartient pas aux politiques pp. 1-2

CONJONCTURE : Un budget non maîtrisé pp. 2-3

SPÉCIAL UNIVERSITÉ D'ÉTÉ : Les perspectives de la concurrence pp. 4-5

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : Banque mondiale : les services publics ne profitent pas toujours aux pauvres p. 6 – Les chercheurs contre l'obscurantisme de José Bové pp. 6-7 – Amnistie fiscale en Italie et en Belgique p. 7 – Schwarzenegger et l'économie : Smith et Friedman p. 8

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : €30.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : €92.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org